

ANNEXE

DROITS DE REUTILISATION

Les établissements culturels, scientifiques ou universitaires et autres institutions publiques en France, réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition ou d'une publication (y compris les productions multimédias), sont exonérés de droits.

Dans les autres cas, et sauf convention particulière, une redevance est due sur la base des tarifs qui suivent et qui s'entendent hors coûts de reproduction et de fourniture des images :

- Réutilisation pour une exposition payante : 10 € la vue.

- Publications papier :

15 € la vue

50 € la vue en cas de reproduction en première ou dernière de couverture

Les publications papier au tirage inférieur à 1000 exemplaires, excepté les produits publicitaires, sont exonérées de ces droits. En contrepartie, un exemplaire des publications sera remis aux Archives départementales.

- Production multimédia ou audiovisuelle, diffusion web, TV ou radio :

30 € la vue ou l'enregistrement.

- Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches – hors expositions à l'accès gratuit –, etc.) :

200 € la vue.

- Diffusion sur internet (seuils calculés par demande)

* Cartes et plans, documents iconographiques, cartulaires, chartes et sceaux

De 1 à 100 vues	20 € par vue et par an
De 101 à 1 000 vues	10 € par vue et par an
De 1 001 à 10 000 vues	5 € par vue et par an
Au-delà de 10 000 vues	3 € par vue et par an

* Autres documents

De 1 à 100 vues	2 € par vue et par an
De 101 à 1 000 vues	1 € par vue et par an
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € par vue et par an
De 10 001 à 100 000 vues	0,3 € par vue et par an
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € par vue et par an
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 € par vue et par an

Dans le cas d'une réutilisation autre que la diffusion d'images, le montant de la redevance et/ou la contrepartie de la mise à disposition des informations par le Département seront fixés contractuellement, suivant l'économie générale et la finalité du projet.